



Mairie

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL 2018

Contexte :

La commune de Graissessac a connu de graves intempéries en 2014 et 2015. Des travaux importants ont été engagés et ont grevés fortement les budgets précédents.

Il reste des travaux d'intempéries à réaliser sur le budget 2018 mais aussi des subventions à encaisser.

Priorités du budget 2018 :

- ↪ Remboursement de l'emprunt à court terme contracté pour les intempéries 2014-2015
- ↪ Fin des travaux liés aux intempéries
- ↪ Mise en accessibilité de la mairie et de l'école
- ↪ Travaux d'assainissement de Provères

Budget 2018 :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 816 312.40€

↪ Ressources : 33% impôts, 22% excédent de fonctionnement, 27% de participations.

Les ressources sont identiques à 2017.

↪ Charges : 30% de personnel, 43% de charges de gestions courantes et 24% de charges à caractères générales.

Les charges restent stables, on note une légère diminution des frais de personnel

Le budget s'équilibre en investissement à 851 631.17€

↳ Ressources : 66% de subventions et 26% d'excédent de fonctionnement transféré

En pourcentage, les ressources restent stables par rapport à 2017

↳ Charges : 56% d'immobilisations corporelles (travaux) et 32% de remboursement d'emprunt.

En pourcentage, les charges restent stables par rapport à 2017.

Taux d'imposition 2018 :

Le conseil municipal a reconduit les taux d'imposition de 2017 à savoir :

- Taxe d'habitation : 13.03%
- Taxe foncière bâti : 19.54%
- Taxe foncière non bâti : 56.04%

Le produit attendu est de 239 397€

Endettement de la commune :

L'annuité 2018 représente 301 000€ : elle correspond, en grande partie, au remboursement d'un emprunt à court terme contracté pour financer les travaux d'intempéries.

Charge de personnel :

Les charges de personnel représentent 244 480€ soit 30% du budget.

L'effectif se répartit de la façon suivante :

- Fonctionnaire :
 - ↳ 2 administratifs à temps non complet
 - ↳ 5 techniques (dont 3 à temps complet)
- Contrat de remplacement :
 - ↳ 1 technique à temps non complet
- Contrat aidé :
 - ↳ 1 technique à temps non complet